



Châtelet, le 11 janvier 2023

Votre correspondant :
 Olivier GERARD
 Chef de service administratif
 Service des Taxes
 Tel : 071/244.920
 Fax: 071/244.924

NOTE DE SERVICE

Nos réf. : 4/5/JFB/OG/2023/ 9

Madame, Monsieur,

OBJET : EXERCICE 2023 – ADAPTATION PERIODIQUE A L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Conformément à la décision du Conseil communal du 21 octobre 2019, je vous prie de trouver ci-dessous, les nouveaux montants des redevances pour la location de matériel et les travaux divers effectués pour des particuliers dans le cadre des missions générales de la commune applicables au 1^{er} janvier 2023.

Prestations du personnel communal, par homme et par heure ou fraction d'heure : 42,26 €

Utilisation du matériel communal, par heure ou fraction d'heure :

Camion	84,52 €
Camion à grappin	126,79 €
Elévateur + véhicule	84,52 €
Balayeuse	84,52 €
Eboueuse	126,79 €
Camionnette	59,16 €
Engin de terrassement	169,06 €
Compresseur	84,52 €
Machine à bois	42,26 €
Motoculteur	42,26 €
Taille - haie, tronçonneuse etc...	21,14 €
Barrière Nadar	8,46 €
Disque de signalisation	8,46 €
Interdiction de stationnement	8,46 €
Chaîne d'égout	12,69 €
Lampe clignotante	8,46 €

Réparations de voiries lors de travaux effectués pour compte de particuliers, par M2 :

Chemin en cendrée	42,26 €
Chemin en pavage sans fondation	147,94 €
Chemin en pavage, mosaïque sur fondation	190,19 €
Chemin en revêtement hydrocarbure	126,79 €
Trottoirs	84,52 €

Location du matériel communal, par pièce et par jour :

Barrière Nadar	8,46 €
Disque de signalisation	8,46 €
Interdiction de stationnement	8,46 €
Chaîne d'égout	12,69 €
Lampe clignotante	8,46 €
Caution (montant minimum)	42,26 €

Le Directeur financier,


Jean-François BOLEN